

Le RTES, réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, salue ce projet de Plan National pour les Achats Durables 2021/2025. Les objectifs sont ambitieux et à la hauteur des enjeux. Le RTES partage la conviction que si le cadre juridique existe et est favorable aujourd’hui, le renforcement des dispositions sociales et environnementales, encore trop peu mobilisées dans la commande publique, nécessite un travail important de pédagogie, d’outillage et d’animation des différentes parties prenantes de l’achat public responsable.

Le RTES souhaite attirer l’attention en particulier sur 2 éléments :

- **Développer la dimension territoriale du PNAD**

L’animation nationale proposée pourrait être d’abord une animation interterritoriale, plusieurs territoires ayant engagé des dynamiques intéressantes (aussi bien côté opérateurs économiques, TPE/PME y compris entreprises de l’ESS, que côté acheteurs).

Qu’il s’agisse de la promotion de l’achat public durable, de la diffusion des outils, de la formation, de l’animation et de l’évaluation du PNAD, il est essentiel de s’appuyer sur des dynamiques locales, associant élus des collectivités, acheteurs publics, et opérateurs économiques.

Il parait également intéressant d’inviter les acheteurs d’un même territoire à se coordonner et partager leurs objectifs en matière d’achat durable, à l’instar de la proposition du pôle achat public du Département du Nord qui suggère une mise en commun des SPASER des collectivités et intercommunalités d’un même territoire.

- **Inscrire plus spécifiquement l’économie sociale et solidaire dans les enjeux poursuivis et les acteurs ressources**

Dans ce projet de PNAD la dimension sociale est entendue au sens large, ce qui nous semble une très bonne chose. Il parait donc important, en cohérence avec ces enjeux sociaux mais aussi en lien avec les enjeux environnementaux poursuivis, que l’économie sociale et solidaire y ait toute sa place. Nous proposons ainsi d’associer plus étroitement au PNAD et à ses différentes actions les réseaux d’acteurs de l’ESS à l’échelle nationale (ESS France) et régionale (les CRESS), les réseaux de collectivités engagées dans le soutien à l’ESS(RTES, mais aussi France urbaine, Régions de France,...) ainsi que le Secrétariat d’Etat à l’économie sociale et solidaire et responsable .

Nous proposons ainsi les compléments suivants :

- *Action 3 : Elaborer et partager des outils pour intégrer des considérations sociales* : associer les réseaux de l’ESS ainsi que le SE à l’ESSR parmi les contributeurs identifiés.
- *Action 8 : Promouvoir et présenter le plan au niveau européen* : associer le Groupe d’experts de la Commission Européenne sur l’ESS (GECES) parmi les contributeurs identifiés
- *Au sein de l’objectif 2*, ajouter dans la liste des opérateurs à sensibiliser les Entreprises de l’ESS de la manière suivante : TPE / PME / Entreprises ESS.
- *Action 10* : associer les réseaux de l’ESS (ESS France, CRESS, .) à l’identification des secteurs d’achats sur lesquels l’offre inclusive et environnementale est déjà bien constituée et au renforcement de certaines filières prioritaires (ex. numérique, alimentation durable et restauration collective, etc.). Les structures de l’ESS sont en effet bien présentent sur ces secteurs. Le RTES propose d’ajouter à ces filières quelques filières importantes pour les collectivités et dans lesquelles l’ESS est bien présente : le recyclage et le réemploi, le textile, l’énergie.
- *Actions 11 et 13 sur la formation à l’achat public durable* : associer les réseaux de l’ESS (RTES, ESS France, etc.) Ces formations pourront utilement mobiliser les réseaux de l’ESS (et non seulement de l’inclusion) et les ressources qu’ils ont développées.
- *Actions 16 et 17* : associer les réseaux de l’ESS aux actions de développement, de recensement et de valorisation des documents stratégiques locaux et SPASER : ESS France, CRESS, RTES, etc.
- *Action 21* : élaborer et promouvoir le recours à des indicateurs qualitatifs permettant de suivre l’évolution et

l'impact des considérations environnementales par les acheteurs : associer le SE à l'ESSR, ESS France, CRESS, RTEs, etc.

Autres points :

- Action 2 développer des outils favorisant la prise en compte du cycle de vie des produits et services : il est également nécessaire de développer des outils qui favorisent l'évaluation du cycle de vie, accessibles à toute entreprise
- Action 14 : ajouter les IRA, Instituts Régionaux d'Administration, dans la liste des principaux contributeurs

Nous partageons par ailleurs les retours de France urbaine concernant la proposition de laisser aux collectivités la possibilité de raisonner en nombre de marchés ou en volume de montants contractualisés dans l'année, ainsi que l'importance de renforcer la qualité des informations disponibles sur les marchés publics et leur accessibilité.